



Automne 2018 - n°36

## ÉDITO

© LD



L'année 2018 a été marquée par un phénomène inquiétant de démissions de maires. On parle de **crise des vocations**.

La délégation aux collectivités territoriales du Sénat, que je préside, a souhaité se saisir du **malaise général exprimé par les élus locaux**, et formuler des propositions pour améliorer concrètement, et de façon pragmatique, les conditions d'exercice des mandats locaux. Pour cela, la délégation a pu s'appuyer sur 17.500 réponses de la consultation lancée auprès des élus locaux en décembre 2017.

Aussi, le 11 octobre dernier, avec Gérard LARCHER, Président du Sénat, j'ai présenté les **principales recommandations** pour améliorer les trois volets de l'exercice du mandat d'élu local dont l'**entrée dans le mandat** où s'impose avec évidence la diversification accrue des élus locaux selon la position socio-professionnelle et en fonction du genre; **l'exercice du mandat** où il convient de mettre en place un cadre plus sécurisant correspondant aux besoins actuels et concrets des élus locaux; et la **fin de mandat**.

Ces recommandations concernent le **régime indemnitaire** et le **régime social**, la **formation** et la **reconversion** ainsi que la **responsabilité pénale** et la **déontologie**.

Je tiens à souligner ma satisfaction d'avoir travaillé de façon transpartisane pour tenter d'avancer sur un sujet aussi crucial pour l'avenir même de notre démocratie. En effet, l'ensemble des travaux se sont déroulés dans un **très bon esprit de dialogue constructif** notamment dans les relations avec les associations d'élus locaux ainsi qu'avec le Gouvernement.

La délégation a eu à coeur d'inscrire ses travaux dans la continuité des initiatives qui ont traduit régulièrement, au fil du temps et des nouveaux besoins, l'attention que le législateur porte aux élus locaux, **indispensables pivots de la démocratie au quotidien**.

Je vous invite sincèrement à consulter l'ensemble des travaux d'ores et déjà disponible sur le site du Sénat.

## ACTUALITÉ

### Création d'une Collectivité Européenne d'Alsace

© DR



La déclaration commune en faveur de la Collectivité Européenne d'Alsace signée lundi 29 octobre 2018 à Matignon entre les trois présidents des collectivités (départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et la Région Grand-Est) est une **très bonne nouvelle**.

Lors de la rencontre avec le Chef de l'État à Strasbourg, il y a un an, le cadre des discussions avait été clairement fixé et depuis lors, nous avons connu dans les discussions entre les uns et les autres, des hauts et des bas.

Je me réjouis de l'**esprit de responsabilité** qui finit par l'emporter et que les bases d'un accord solide et respectueux, à la fois de la Région Grand-Est et de la future collectivité d'Alsace, aient été trouvées. Cela n'était pas gagné

d'avance.

Je veux saluer l'**engagement déterminé** et l'**esprit constructif des présidents des exécutifs** ainsi que la **forte implication** du Premier Ministre, Édouard Philippe, et de la Ministre des territoires, Jacqueline Gourault.

Je suis heureux que nous ayons su, notamment au niveau des parlementaires alsaciens, surmonter nos clivages politiques, territoriaux et nos différences de sensibilité sur la question alsacienne pour soutenir ce « **compromis historique** ».

Essayons, dans les semaines qui viennent, d'être tous ensemble à la hauteur des enjeux et du travail qui nous reste à accomplir, notamment sur le plan parlementaire sans retomber trop vite dans les « délices » de la politique politicienne.

**Pour certains, l'accord signé est une bouteille à moitié vide, en ce qui me concerne je préfère y voir une bouteille à moitié pleine.**

## Statut des élus locaux

© LD



Retrouvez l'ensemble des travaux du Sénat sur le statut des élus locaux : rapport "Faciliter l'exercice des mandats locaux" (juillet 2018), vidéo de la dernière conférence de presse, **note de synthèse des propositions du groupe de travail** du Sénat sur les conditions d'exercice des mandats locaux, **consultations**, propositions de lois en cliquant [ici](#)

---

LIRE LA SUITE

---

## Crise migratoire

© DR



Mardi 30 octobre 2018, je suis intervenu en séance dans le cadre du débat sur « La crise migratoire : quelle gestion européenne ? ».

J'ai tout d'abord rappelé que le **fonctionnement de l'Union européenne repose sur la confiance entre les États membres**. Or, cette confiance est aujourd'hui mise à mal par la **montée de mouvements populistes et nationalistes** qui se nourrissent du sentiment que l'Europe n'a plus la maîtrise de ses frontières.

J'ai regretté que la **réforme du règlement Dublin III reste à ce jour sans perspective** d'aboutir en raison du blocage de certains États, notamment du groupe de Visegrad. Par ailleurs, j'ai précisé que la décision du Parlement Européen d'orienter une partie du budget vers la définition de solutions aux « causes profondes de la migration dans le voisinage immédiat et plus lointain de l'UE » ne suffit pas. Le **manque de solidarité entre États** et les critiques persistantes de certains gouvernements s'inscrivent à rebours d'une démarche européenne équilibrée entre respect des valeurs et capacité d'édicter une règle du jeu applicable par tous.

J'ai interrogé Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, sur les **possibilités de surmonter ce blocage et de fédérer tout ou une partie des européens autour d'une politique migratoire commune**.

Il y a aujourd'hui **urgence** si on veut éviter que le débat des élections européennes de mai 2019 ne soit totalement occulté par les discours sur les migrations.

## Gens du voyage

© LD



Mardi 23 octobre 2018, le Sénat a examiné, en deuxième lecture la **proposition de loi relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites**.

En deuxième lecture, le Sénat a adopté « conforme », par 308 voix pour et 8 contre, la proposition de loi qui prévoit plusieurs dispositions importantes parmi lesquelles :

- une **clarification de la répartition des compétences entre les communes et leurs groupements à fiscalité propre** en matière d'accueil des gens du voyage et de lutte contre les installations illicites (article 1er) ;

- une **obligation d'information préalable des autorités publiques** lors des grands passages et grands rassemblements de gens du voyage (article 3) ;

- **l'extension au maire** de toute commune dotée d'une aire ou de terrains d'accueil du **pouvoir d'interdire le stationnement des résidences mobiles sur le reste du territoire communal** et, par conséquent, de demander au préfet de mettre en œuvre la procédure d'évacuation d'office des campements illicites, même dans le cas où l'EPCI auquel la commune appartient n'a pas rempli l'ensemble de ses obligations (article 4) ;

- le **doublage des peines encourues en cas d'installation en réunion et sans titre sur le terrain d'autrui**, et l'application à ce délit de la procédure d'amende forfaitaire délictuelle, qui en facilitera la répression (article 6).

Le Sénat souhaite que les mesures de ce texte entrent en vigueur sans délai.

---

LIRE LA SUITE

---

## Reconnaissance des proches aidants

© LD



Jeudi 25 octobre 2018, dans le cadre de l'ordre du jour réservé au groupe Union Centriste, **le Sénat a adopté la proposition de loi visant à favoriser la "reconnaissance des proches aidants : un enjeu social et sociétal majeur" que j'ai cosignée.**

Ce texte est particulièrement attendu par de nombreuses associations et familles.

En effet, constatant « que les proches aidants pallient parfois l'absence de professionnels de santé, de place dans les différentes institutions voire l'absence d'institutions compétentes pour accueillir les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement spécifique », les sénateurs à l'origine de ce texte « considèrent qu'il convient d'agir en leur faveur ». Ils proposent donc notamment :

- d'**inviter les partenaires sociaux à négocier** pour concilier la vie de l'aidant avec les contraintes de l'entreprise (article 1er) ;
- d'**indemniser le congé de proche aidant** (article 2) ;
- d'**expérimenter un dispositif de relai** (suppléance du proche aidant par des salariés d'établissements et services sociaux ou médico-sociaux) (article 5) ;
- de **délivrer une carte de l'aidant** permettant de les identifier notamment auprès des professionnels de santé (article 6) ;
- de mettre en place un **guide de l'aidant et d'une plateforme web d'information et d'orientation** (article 6).

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Réforme de la justice

© LD



**Le Sénat vient d'achever l'examen du projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice ainsi que le projet de loi organique relatif au renforcement de l'organisation des juridictions.**

Ce projet de loi vise à « rendre plus effectives les décisions des magistrats, donner plus de sens à leurs missions et rétablir la confiance de nos concitoyens dans notre justice » et à « lancer des réformes structurelles ».

La commission des lois du Sénat a intégré à ce projet de loi plusieurs dispositions issues de la proposition de loi d'orientation et de programmation et de la proposition de loi organique pour le redressement de la justice. Les modifications apportées visent à :

- **augmenter les crédits de la justice de 5% par an en moyenne**, pour atteindre un budget global du ministère de la justice de 9 Md€ (hors charges de pensions), contre 8,3 Md€ dans le projet initial du Gouvernement ;
- **garantir la protection des personnes vulnérables dans le cadre des procédures civiles**, notamment en veillant à ce que la dématérialisation des procédures ne se fasse pas au détriment de l'accès au juge pour tous les justiciables ;
- **relever le niveau de protection de la vie privée dans l'open data des décisions de justice**, afin de protéger les magistrats comme les parties et leur entourage ;
- **s'assurer que l'accroissement des prérogatives du Parquet et des services d'enquête** ainsi que la simplification de la procédure pénale ne portent pas une atteinte excessive aux libertés, notamment en limitant l'extension à de nouvelles infractions de techniques d'enquête intrusives dans la vie privée (IMSI catcher, sonorisation...) et en veillant à la place du juge d'instruction et à la collégialité des travaux de la chambre de l'instruction de la cour d'appel ;
- **renforcer l'efficacité du système d'exécution des peines**, notamment en supprimant tout examen obligatoire des peines d'emprisonnement aux fins d'aménagement et en supprimant le caractère automatique de la libération sous contrainte aux deux tiers de la peine ;
- **clarifier la réforme de la première instance**, tout en veillant au maillage territorial et à la proximité de l'institution judiciaire ;
- **réformer l'aide juridictionnelle.**

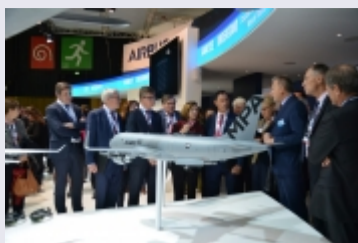
---

*LIRE LA SUITE*

---

## Salon Euronaval

© DR



Il y a quelques jours, je me suis rendu au **Salon Euronaval 2018** avec la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Euronaval est devenu au fil des années, le plus grand **salon mondial du naval de défense, de la sécurité et sûreté maritime**. Il réunit les décideurs des marines et de l'industrie navale du monde entier. C'est un point de rencontre privilégié entre donneurs d'ordre, experts et décideurs des marines.

## Assemblée Parlementaire de l'OTAN

© DR



Jeudi 4 octobre dernier, j'ai participé à une passionnante visite du **site ArianeSpace Des Mureaux** dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN.

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Prochains textes au Sénat

© LD



Dans les prochaines semaines, le Sénat examinera les **textes** suivants :

- la proposition de loi relative à la **lutte contre la manipulation de l'information**;
- le projet de loi portant **suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français**;
- la proposition de loi portant **création d'une Agence nationale de la cohésion des territoires**;
- le **projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019**;
- le **projet de loi de finances rectificative pour 2018**;
- la proposition de loi visant à **lutter contre la désertification bancaire dans les territoires ruraux**;
- la proposition de loi organique relative à **l'élection des sénateurs**.

---

**SUR LE TERRAIN**

---

## Ordre National du Mérite

© DR



Vendredi 28 septembre 2018, j'ai eu le grand plaisir de remettre la **croix de chevalier de l'Ordre National du Mérite** à **Josiane Mehlen**, maire de Morschwiller-le-Bas, vice-présidente de M2A et vice-présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin.

## Anniversaire du Centre Éducatif Fermé de Mulhouse

© DNA



Vendredi 28 septembre 2018, j'ai participé au **10ème Anniversaire du Centre Éducatif Fermé de Mulhouse** en présence notamment du Dr Materne Andres, Président, Mr René Bandol, Directeur Général, Mme Marie-Claire Clerc, Directrice du CEF ainsi que Mme Madeleine Mathieu, directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Mme Nicole Jarno, Première Présidente de la Cour d'Appel de Colmar, Mr Eric Lallement, Procureur Général de la Cour d'Appel de Colmar, Mr Laurent Grégoire Directeur Inter Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

## DANS LES MÉDIAS

### La Tribune

© LD



Retrouvez l'article paru dans le dernier numéro de « La Tribune »

[LIRE LA SUITE](#)

### Public Sénat

© LD



Retrouvez mon interview sur Public Sénat, diffusée le 30 octobre dernier.

Thème : la **Collectivité Européenne d'Alsace**

[LIRE LA SUITE](#)

## L'Alsace

© LD



Retrouvez l'article paru le 21 octobre 2018 dans le quotidien l'Alsace.

Thème : les propositions pour rénover et adapter le statut de l'élu.

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Public Sénat

© LD



Retrouvez mon interview diffusée, lundi 2 octobre 2018, sur Public Sénat.

Thème : la délinquance des mineurs.

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Bulletin Quotiden

© LD



Retrouvez l'article paru dans le Bulletin Quotiden du vendredi 12 octobre, sur les **propositions pour faciliter l'exercice des mandats locaux de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation**

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Public Sénat

© LD



Retrouvez mon interview du 15 octobre dernier pour Public Sénat.

Thème : les inondations dans l'Aude.

---

*LIRE LA SUITE*

---

## Dépêche de Tahiti

© LD



Retrouvez l'article paru dans la Dépêche de Tahiti suite à ma participation au 29ème Congrès des communes de Polynésie française.

## Public Sénat

© LD



Retrouvez l'article paru sur le site de Public Sénat à l'occasion du colloque "Comment rétablir le lien de confiance entre les citoyens et les élus ?" que je parrainé début octobre.

[LIRE LA SUITE](#)

## SUIVEZ MON ACTUALITÉ

### Suivez-moi

© LD



Retrouvez toute l'actualité et les réactions de Jean-Marie Bockel sur :

Twitter : [BockelJeanMarie](#)

Blog : <http://jeanmariebockel.fr>

Facebook : <http://fr-fr.facebook.com/jeanmarie.bockel>

## CONTACTS

**AU SÉNAT**  
Elisabeth MARTINAGGI  
Tél. : 01 42 34 45 91  
[jm.bockel@senat.fr](mailto:jm.bockel@senat.fr)

**DANS LE HAUT-RHIN**  
Lucille LENNER  
Tél. : 03 89 54 34 99 | [l.lenner@clb.senat.fr](mailto:l.lenner@clb.senat.fr)  
Chef de cabinet parlementaire  
Christian DEBEVE  
[c.debeve@clb.senat.fr](mailto:c.debeve@clb.senat.fr)

[www.jeanmariebockel.fr](http://www.jeanmariebockel.fr)



[unioncentriste-senat.fr](http://unioncentriste-senat.fr)

